J'aimerais maintenant me reporter au discours que le ministre de la Production de défense a prononcé le 28 juin dernier et, en particulier, à une ou deux observations qu'il a alors faites. La première, qu'on trouve à la page 5635, est la suivante: "J'ai le sentiment de vivre dans un autre monde". En lisant cette observation, j'ai vu Alice au pays des merveilles, j'ai vu Charlemagne et j'ai vu bien d'autres personnages de l'histoire ancienne. Il me semble voir le très honorable ministre engageant la bataille avec sa pique au bout du bras et disant: "Ce que je veux, je l'aurai". Comme on peut le voir à la page 5636 du hansard, le ministre s'est exprimé ainsi.

La loi relative à tout ministère prévoit les devoirs et obligations du ministère et l'autorité sous laquelle ledit ministère remplit ces devoirs et obligations. Prétendre que le ministère de la Production de défense peut devenir permanent sans une loi permanente sur la production de défense équivaut à dire que le ministère des Travaux publics pourrait être permanent même si la loi relative audit ministère était de caractère provisoire ou que le ministère du Revenu national pourrait être permanent même si la loi relative audit provisoire, ou encore que le ministère des Postes pourrait être permanent même si la loi relative au ministère des Postes pourrait être permanent même si la loi relative au ministère des Postes n'était que provisoire.

C'est le cas typique d'un refus aveugle et intentionnel de voir ou de chercher à comprendre l'argument qui a été présenté de ce côté-ci de la Chambre. L'argument se ramène à dire que nous voulons la loi sur la production de défense. Que les vis-à-vis cessent de proférer ces folles remarques! Nous voulons cette loi, mais nous voulons soit qu'elle prévoie des pouvoirs réduits soit qu'elle limite la durée de ces pouvoirs exceptionnels.

Troisièmement, j'aimerais citer les paroles qu'a prononcées le ministre, comme en fait foi la page 5636 du hansard; elles sont touchantes:

L'industrie est au courant des contrôles existants. Elle y est assujétie depuis 16 ans et, autant que je sache, elle est parfaitement contente de s'y conformer indéfiniment. De tous les griefs que nous avons entendus depuis le début du débat, aucun n'est venu des gens intéressés, soit des gens qui accomplissent effectivement le travail de la production de défense au pays.

Monsieur l'Orateur, peut-on supposer que ceux qui sont totalement à la merci du ministre et qui produisent pour le compte de son ministère oseraient, s'ils sont les moindrement sensés, se plaindre de l'autorité sans borne que le ministre de la Production de défense exerce sur eux? C'est pourtant le genre d'argument qui nous est venu de l'autre côté de la Chambre. Voici ce que le ministre a déclaré dans l'alinéa suivant:

Bien des objections légitimes...
[M. Mitchell (London).]

Le ministre a soutenu plus tard qu'il avait dit:

Toute opposition légitime au bill a été noyée dans un torrent d'exagérations.

Le remplacement de l'expression "bien des objections légitimes" par "toute opposition légitime" n'a nullement aidé le ministre car, indirectement au moins, il reconnaît l'existence de certaines objections.

Comme on le voit à la page 5637 du hansard, puis à la page 5638, le ministre a dit:

Après nous être engagés à concurrence de 30 ou 40 millions de dollars, il était évident que la direction d'alors n'allait peut-être pas produire ce dont nous avions besoin. La haute direction de l'A. V. Roe se trouvait, en effet, en Angleterre. Ceux qui étaient ici n'avaient pas l'expérience voulue pour exécuter le travail, ce qu'ont fini par reconnaître tous les intéressés.

Le ministre a dit que la perspective des problèmes de mise au point le faisait frémir. A titre de contribuable, je frémis à la pensée que le ministre de la Production de défense peut dépenser 30 ou 40 millions de dollars à l'égard d'une seule entreprise avant de constater que la gestion n'est pas compétente. J'en frémis.

Un des plus beaux exemples d'optimisme béat et de suffisance dont il m'ait jamais été donné d'être témoin est la belle phrase qui termine le discours du ministre:

Je travaille du côté des anges.

Je me demande si le ministre a oublié tout le texte d'où il a extrait cette perle. Je me demande s'il a oublié qu'il l'a empruntée à un discours prononcé à la conférence diocésaine d'Oxford en 1864. Afin de rafraîchir la mémoire au ministre, je vais consigner au compte rendu le passage tout entier, complétant ainsi sa propre citation:

Quelle question a-t-on posée à la société avec cette spécieuse assurance qui me paraît renversante? La voici: L'homme est-il un singe ou un ange? Quant à moi, milord, je suis du côté des anges. Je répudie avec indignation et horreur ces théories modernistes.

Si jamais on a saisi la Chambre d'une théorie moderniste c'est bien de celle que nous a présentée le premier ministre dans l'intérêt du ministre de la Production de défense. Nous n'en saurions venir qu'à une conclusion, soit que le ministre de la Production de défense n'est pas l'ange qu'il voudrait nous faire croire qu'il est. Parlons des anges justement, ce sont des êtres intéressants. Je me demande à ce propos si le ministre de la Production de défense au cours de son enquête sur les attributs et les usages auxquels on peut mettre les anges n'a jamais trouvé